

SAMEDI

25

SEPTEMBRE
1943

82^e ANNEE
N° 71

Journal du Lot

80 c. ORGANE DEPARTEMENTAL - Paraissant les Mercredis & les Samedis - Dir. : A. COUVELANT (1868-1942)

ABONNEMENTS

Le prix des abonnements est fixé comme suit :

Département et limitrophes	6 mois	1 an
Autres départements	40 fr.	78 fr.
	45 fr.	84 fr.

Régression vers la barbarie

Visitant l'autre jour la ville de Montluçon, où les bombardements aériens ont semé comme en tant d'autres lieux la ruine et la mort, le maréchal Pétain, Chef de l'Etat, disait : « Ceux qui ont fait cela ne sont pas excusables » et il ajoutait : « Ils ne se conduisent pas comme des soldats ; c'est votre courage, pauvres gens, que j'estime, pas le leur. »

Le Chef du gouvernement avait dit auparavant dans un de ses messages radiodiffusés : « Français qui m'écoutez — et qui les écoutez — pour assurer votre salut faudrait-il donc voir massacrer d'abord vos femmes et vos enfants, si vous n'étiez vous-mêmes les victimes du patriotisme de ces émigrés ? » On comprend l'ironie sévère de ces paroles du président Laval et comment elles condamnent des actes si cruels en montrant l'illogisme et l'absurdité. Le Chef du gouvernement avait aussi fait remarquer dans sa déclaration publique : « On se remet difficilement d'une défaite, on se relève beaucoup plus difficilement dans les ruines. »

Matériellement et moralement, les attentats commis par les aviateurs anglo-américains sur notre sol ont donc des conséquences sinistres et dangereuses. Les victimes en sont généralement des travailleurs paisibles, des vieillards, des femmes et des enfants.

Cette tactique donne à la guerre moderne une figure plus horrible que celle des batailles passées, et on a le droit de dire que la civilisation en est ainsi retardée, et même que des pays qui passaient pour être des plus civilisés s'engagent dans une marche régressive vers la barbarie.

La guerre avait fini par avoir ses lois. Il y avait des actes qu'un soldat, qu'il fût sur la défensive ou dans l'offensive, ne commettait point. Et surtout, ces actes réprouvés, aucun chef dans aucune armée ne les commandait à ses troupes. On a changé tout cela ! En même temps que se perfectionnent et s'accroissent les moyens de destruction, décline le sens moral de certains peuples belligérants.

GRACE A LA DECOUVERTE D'UN VACCIN FRANÇAIS

la fièvre typhoïde va être vaincue

Le professeur Henri Vincent, à qui on doit le vaccin contre la typhoïde, est venu annoncer, à l'Académie des Sciences, qu'il était parvenu à produire le sérum antityphoïdique.

Déjà, à plusieurs reprises, il avait entrepris ses confrères des recherches qu'il poursuivait à cet égard. A la séance du 20 septembre, qui marquera sans doute une aube dans l'histoire de la science, il a pu apporter enfin le résultat décisif.

Si, jusqu'à présent, les efforts des savants pour découvrir ce sérum ont été vains, c'est qu'ils se sont attaqués exclusivement au bacille de la typhoïde, négligeant sa double sécrétion neurotrophe et entéro-trophe, qui commande les symptômes dominants et les réactions essentielles de la maladie.

Partant de cette constatation, M. Vincent a immunisé des chevaux. Le sérum a été expérimenté sur les cobayes. Alors que la mortalité chez les témoins a été de 100 %, tous les cobayes inoculés ont survécu.

Le professeur Vincent a ajouté divers renseignements sur la technique de ses expériences qui sont suffisamment concluantes. Il fera connaître ultérieurement les résultats obtenus chez les malades de la fièvre typhoïde.

Le comte Ciano aurait disparu

Une information britannique, selon laquelle le comte Galeazzo Ciano se trouverait parmi les personnes libérées par les troupes allemandes, est démentie à Berlin. On considère que le gendre du Duce a disparu. Il en serait de même de M. Scorza, dernier secrétaire du parti fasciste.

Loterie Nationale

Le tirage de la 25^e tranche de la Loterie Nationale aura lieu à Paris, mardi 28 septembre, à 19 h. 40.

Quatre légionnaires de la L.V.F. se voient décerner la Médaille Militaire pour leur conduite héroïque sur le Front de l'Est.

Au moment où les attentats terroristes perpétrés quotidiennement sur notre sol par les agents communistes ouvrent, chaque jour un peu plus, nos yeux sur la réalisation du péril soviétique, l'on ne songe pas sans émotion à cette poignée de Français qui, depuis deux ans, combattent, souffrent dans leur chair ou meurent héroïquement pour que ne déferlent pas sur l'Europe les hordes bolchevistes.

Que de sottises et de calomnies, n'ait-on pas propagées sur ces hommes bien que le Maréchal — qui s'y connaît — n'ait pas hésité à leur confier une part de notre honneur militaire ? Incompréhension ? Bêtise partisane ? Probablement les deux !

Pourtant, convaincus que l'Histoire leur donnera raison, ces vaillants continuent à accomplir simplement et noblement leur devoir.

Les citations publiées à maintes reprises par le J.O. en sont un témoignage devant lequel tout Français sans haine ne peut que s'incliner avec respect.

C'est ainsi qu'après la longue liste de citations et de médailles militaires parue le 26 août, le numéro du 7 septembre met à l'honneur les noms de quatre légionnaires : Roger Pêche, Georges Stein, Jean Béliet et André Lefort qui, malgré des gelures aux pieds ou des blessures menaçant de devenir très graves vu la température extrêmement basse, ont tenu à rester à leur poste de combat jusqu'au dernier moment et ont dû, de ce fait, subir l'amputation d'une ou des deux jambes.

LES AGRESSIONS ANGLO-AMERICAINES

Nouveau bombardement de Nantes

Jeudi matin l'aviation anglo-américaine a de nouveau bombardé Nantes. On compte jusqu'à présent une trentaine de morts et 100 blessés. (O.F.I.-Hayas).

LA REPRESSION DU TERRORISME

Les pouvoirs récemment conférés à la gendarmerie quant à l'usage des armes sont étendus, par une loi parue ce matin au Journal Officiel, aux membres du personnel de la police, en uniforme ou en tenue civile.

Les sommations prévues seront faites sous la forme de l'appel : « Halte, police ! » au lieu de : « Halte, gendarmerie ! ».

Dans l'Ariège

On avait signalé que des réfractaires au S.T.O. occupaient en armes la grotte d'Ebeyre, dans la commune de Monségur. Une vaste opération de police a eu lieu les 20, 21 et 22 septembre.

Les réfractaires n'ont pas hésité à faire usage de leurs mousquetons. Ils ont tué le lieutenant de la garde Massa et blessé assez grièvement le garde Hégru. Mais la grotte ayant été cernée, les six occupants virent que toute résistance était inutile et durent se rendre.

Des armes et des munitions ainsi qu'une quantité considérable de vivres ont été trouvées dans la grotte. Les jeunes gens arrêtés ont été incarcérés à la maison d'arrêt de Foix.

Une visite du Maréchal de France, Chef de l'Etat, à l'Ecole de Chazeron

Le maréchal de France, chef de l'Etat, s'est rendu jeudi au château de Chazeron pour se rendre compte personnellement de l'enseignement donné à 120 stagiaires, ouvriers et paysans, d'après un programme établi par la corporation paysanne, les ministères de l'Agriculture et du Travail.

Le stage terminé, les élèves, venant des provinces, Alpes, Jura, Provence, Languedoc, Pyrénées, Gascogne, Auvergne, reçoivent un diplôme, et les dix meilleurs d'entre eux une médaille de bronze à l'effigie du chef de l'Etat, que celui-ci leur a remise.

A son arrivée au château, à 11 h. 15, le Maréchal, qui était accompagné de M. Jean Jardel, son secrétaire général, et de M. Bernard Ménétrel, chef de son secrétariat particulier, a été accueilli par M. Max Bonnafous, ministre secrétaire d'Etat à l'Agriculture et au Ravitaillement ; M. Georges Creyssel, secrétaire général à la propagande, et le commissaire général des chantiers de la jeunesse de La Porte du Teil.

Après l'exécution de la « Marseillaise » et le salut aux couleurs, le cortège a gagné une salle du château où M. Creyssel a présenté au maréchal M. Jean Delage, chef du service d'information auprès des chantiers, et les professeurs. Puis le Maréchal a posé des questions, un professeur lui a exposé le programme de la veille, qui portait sur la culture du blé. La charte du travail, ce grand instrument de paix sociale, a été évoqué, et M. Creyssel a fait l'éloge de l'application et de la civilité des élèves. Le Maréchal a ensuite pris contact avec ceux-ci.

Emus déjà, les stagiaires se sont levés quand le Maréchal prie des viticulteurs de l'Hérault, et de l'Aude de venir vers lui et de lui parler de la fermentation des vins. Un élève ouvrier lit un de ses devoirs sur la charte du travail, devoir montrant combien il avait compris les leçons sociales suivies. Un stagiaire paysan répond sans hésiter à la question du Maréchal : « Quel est l'avantage de la corporation pour les paysans ? »

Puis c'est la remise des médailles. En quelques mots, avant de se retirer, le chef de l'Etat complimente les stagiaires de leur assiduité et de leur travail. — O.F.I. Hayas.

TRANSPORTEURS AUTOMOBILISTES

Confiez vos équipements au gaz de pétrole comprimé aux spécialistes

MÉCANICOGAZ

10, place Olivier, Toulouse
Adressez-vous à notre Agent de Cahors

E^s DELCROS, BARRAT & C^o
qui vous donnera tous renseignements, devis, etc.
Téléphone 45

CHRONIQUE DU LOT

LA COMPOSITION DU « PAIN 1943 »

Il y a quelques jours, l'Académie de médecine a donné son opinion sur la composition actuelle du pain.

Voici des chiffres qui feront mieux comprendre pourquoi — sans être réellement malades — beaucoup de Français ont maigri dans des proportions considérables, quelquefois de 20 à 30 kilos.

En 1930, la composition du pain ordinaire était la suivante :

Humidité : 35,09 0/0 ; résidu non digestible : 1,57 0/0 ; amidon et substances hyarolydables en glucose : 52,24 0/0.

En 1942, ces trois chiffres étaient devenus, dans l'ordre : 42,9 0/0 ; 12,8 0/0 ; 38,2 0/0, d'où une diminution de 14 0/0 de matières nutritives, une augmentation de 11,3 0/0 de résidu non digestible, lisez : son, et une augmentation de 7 0/0 de teneur en eau.

Pendant la guerre 1914-1918 où, par suite du manque de blé, on avait bluté jusqu'à 85 0/0, on s'aperçut bien vite que le pain n'était qu'en partie propre à la consommation et l'on revint, dès qu'on le put, au chiffre de 80 0/0 — ce qui est encore trop haut puisque, pour avoir les qualités nutritives et hygiéniques, le pain doit être fabriqué avec des farines blutées à 70 0/0.

Or, le pain actuel est bluté à 100 pour 100.

ASSURANCES SOCIALES AGRICOLES

Avis important aux agriculteurs du Lot
La Caisse Mutuelle Agricole d'Assurances sociales du Lot, 4, rue du Portail-Alban, à Cahors, seule agréée dans le département du Lot en vertu de l'arrêté ministériel du 26 novembre 1942, vient d'être habilitée à l'encaissement direct des cotisations. (Décret-loi du 10 août 1943).

Cette importante modification, qui viendra à tous les membres de la Corporation Paysanne, va permettre des rapports plus directs entre les adhérents et leur Caisse.

En effet, les feuilles de cotisation seront délivrées dorénavant par la Caisse et non plus par le Service Régional de Toulouse. Les cotisations étant perçues directement, une nombreuse correspondance pour la justification du paiement sera évitée.

Pendant la période transitoire d'organisation et à partir du 30 septembre 1943, MM. les employeurs trouveront dans chaque recette des postes des formules spéciales de mandat, au compte 839-45 attribué à la Caisse, qui permettront l'envoi gratuit des cotisations.

Aux formules seront jointes des instructions qui permettront aux employeurs d'établir facilement et complètement ces pièces.

Ainsi, se réalisera une grande simplification qui sera perfectionnée dans l'avenir, grâce à la bonne volonté et à la compréhension dont ont toujours fait preuve nos cultivateurs.

Nouvelles restrictions aux permis de circulation

Un arrêté de M. le Chef du Gouvernement, Ministre secrétaire d'Etat à l'Intérieur, en date du 14 août 1943, apporte des restrictions à la circulation des voitures dites de tourisme, motocyclistes, bicyclettes ou triporteurs à moteur auxiliaire. Il est prévu qu'un permis spécial est désormais nécessaire pour que ces véhicules puissent circuler le samedi de 16 h. à 24 h.

En conséquence, les véhicules appartenant aux catégories ci-dessus ne pourront circuler pendant la période de 16 h. à 24 h. tous les samedis, que s'ils sont titulaires d'un permis spécial analogue à celui nécessaire pour les dimanches et les jours fériés.

Ces restrictions entrent immédiatement en vigueur.

SERVICE RAPIDE

PARIS-CAHORS-PARIS

EN 36 HEURES

LIVRAISONS ET ENLEVEMENTS A DOMICILE

RAPIDITÉ - SÉCURITÉ

5, Rue J. Caviolle, 5, CAHORS - Tél. 3-34
6, Rue St-Bon, 6, PARIS 4^e - TUR. 89-79

Adresse des correspondances

A partir du 1^{er} octobre l'adresse des lettres et journaux destinés aux habitants des communes de Pescadoires et Lagardelle (Lot) doit être modifiée et porter l'indication « par Grézels », au lieu de « par Puy-l'Evêque ».

COMMENT OBTENIR 50 OU 100 KILOGS DE POMMES DE TERRE

I. **Tout d'abord mettez-vous d'accord avec un producteur imposé ou non imposé.** — Au cas où le producteur a été imposé pour sa récolte 1943, il doit avoir livré son contingent d'imposition ou s'être engagé par écrit à le livrer à la demande du collecteur qu'il a choisi ou qui lui a été imposé.

II. **Ensuite, retirez l'autorisation de transport qui vous sera remise à la mairie de votre commune** en échange de la feuille de tickets de pommes de terre dont vous aurez détaché et conservé les 5 tickets afférents à la distribution de septembre ainsi que le ticket d'inscription du même mois.

III. **Adressez immédiatement votre autorisation de transport au délégué départemental du comité central de ravitaillement en pommes de terre** du département d'expédition accompagnée d'une enveloppe affranchie à 4 fr. 50 portant les nom et adresse de l'expéditeur désigné.

Les autorisations seront délivrées jusqu'au 31 octobre 1943 et le transport des denrées devra s'effectuer avant le 31 décembre 1943. Les autorisations sont valables pour les transports interzones, exception faite pour le Nord et le Pas-de-Calais.

Le délégué ci-dessus indiqué appose son visa sur l'autorisation et l'adressera directement sous pli recommandé à l'expéditeur désigné après avoir vérifié que celui-ci remplit les conditions prévues, c'est-à-dire a livré son imposition ou a signé un engagement de livraison de celle-ci.

IV. **Les autorisations devront être remises par l'expéditeur au transporteur, avec la marchandise.** — Lorsque le transport est effectué par un transporteur public, celui-ci mentionne (par timbre ou à la main) la date du jour de l'expédition. Dans le cas où le transport n'est pas effectué par un service de transports publics, l'expéditeur portera lui-même sur l'autorisation, à l'encre, en toutes lettres, sans rature ni surligne, l'indication de l'heure et du jour de départ.

En l'absence de cette mention, l'autorisation de transport sera considérée comme sans valeur et la confiscation des pommes de terre circulant irrégulièrement sera prononcée.

V. **Restitution des feuilles de tickets en cas d'autorisation de transport.** — Lorsque le producteur désigné ne remplit pas les conditions ou que les autorisations ne comportent pas les mentions nécessaires, les autorisations seront annulées par le délégué départemental du comité central et renvoyées sous pli recommandé au bénéficiaire (envoyer de l'autorisation) qui pourra obtenir en échange une nouvelle feuille de pommes de terre amputée des tickets 31 à 35 et, le cas échéant, des tickets dont la période de validité serait périmée.

En cas de défaillance du producteur, de perte ou d'avarie en cours de transport, le destinataire pourra, sur présentation à la mairie d'un certificat de perte ou d'avarie établi par le transporteur et reconnaissant sa responsabilité, obtenir une nouvelle autorisation de transport ou une nouvelle feuille de tickets.

Aucun remplacement ne sera effectué si la perte ou l'avarie survenue en cours de transport n'est pas le fait d'un transporteur public.

VI. **Collectivités.** — Les collectivités non commerçantes et les coopératives d'usines, d'entreprises ou d'administration pourront dans les mêmes conditions obtenir des autorisations de transport contre remise des feuilles de tickets de pommes de terre de leurs membres.

Elles doivent chercher par leurs propres moyens les cultivateurs disposant d'un tonnage excédentaire suffisant et non pas s'adresser à l'administration. Il sera délivré à ces collectivités et sur leur demande, en échange des cartes de leurs adhérents, autant d'autorisations de transport qu'il est nécessaire pour qu'elles puissent faire effectuer les expéditions par chacun des cultivateurs leur ayant réservé une partie de leurs excédents.

LES FOIRES DE LA SEMAINE

Lundi 27 septembre : Beaugard, Cazals, Puybrun, Reyrevignes.
Mardi 28 septembre : Espédaillac, Lalbenque, Terrou.
Mercredi 29 septembre : Gramat, Laramière, Soturac.
Jeudi 30 septembre : Flaujac.
Vendredi 1^{er} octobre : Cahors, Labathude, Ste-Colombe, Vayrac.
Samedi 2 octobre : Aynac, Limogne, St-Denis-Catus.

POUR GAGNER LA BATAILLE DE L'HUILE

La bataille du pain a été gagnée grâce au labeur et à la compréhension des agriculteurs. Celle de l'huile ne l'est pas encore et ne pourra l'être que si les producteurs se conforment aux prescriptions ordonnées par les pouvoirs publics.

Il a été prévu, pour éviter les fraudes, que toutes les graines oléagineuses récoltées, quelle qu'en soit la quantité, devaient être remises aux organismes stockeurs agréés, qui ont la charge d'assurer la bonne conservation.

La date limite des livraisons, d'abord fixée, dans la plupart des régions, au 1^{er} septembre, a été reportée au 1^{er} octobre, pour les variétés de colza et de navette d'hiver.

Les cultivateurs qui n'ont pas effectué leurs livraisons, ne disposent donc plus que de quelques jours pour s'acquitter de leurs obligations.

Ils sont assurés d'obtenir les avantages réservés aux producteurs d'oléagineux d'hiver, notamment l'attribution de 9 kilogs d'huile pour 100 kilogs de graines livrées. Il leur suffira de présenter, en effectuant leur livraison, un certificat du maire de leur commune attestant que leurs graines sont bien des variétés d'hiver.

Mais, passé le 1^{er} octobre, non seulement ils ne bénéficieraient plus de ces précieux avantages, mais ils s'exposeraient aux peines très sévères qui seront prises contre les agriculteurs qui n'auraient pas remis leur récolte d'oléagineux aux organismes stockeurs dans les conditions prévues.

Dès maintenant, des vérifications ont été opérées dans les campagnes. Dans chaque commune où un déficit de livraison aura été signalé, les quantités fournies par chaque cultivateur seront examinées comparativement à ses impositions de culture.

La rentrée des classes n'aura pas lieu avant le 18 octobre

La rentrée des établissements publics, d'enseignement secondaire, d'enseignement primaire et d'enseignement technique, ne pourra avoir lieu avant le 18 octobre.

L'arrêté paru au Journal Officiel précise que la date de la rentrée dans

Si, à la suite du contrôle ainsi exercé, il apparaît que des producteurs se sont volontairement soustraits à leurs obligations, soit en faisant des déclarations inexactes, soit en dissimulant une partie de leur récolte, soit en refusant de livrer celle-ci, ou de tout autre manière, ils s'exposent à de graves sanctions.

L'intérêt bien compris de chacun est, ainsi, de livrer sa production d'oléagineux sans contrainte, au plus tôt, si ce n'est déjà fait, puisque tous les avantages accordés aux agriculteurs demeurent acquis jusqu'au 1^{er} octobre. Et ces avantages sont appréciables, puisqu'ils comportent, outre la part réservataire d'huile, l'octroi de quantités importantes de savon et de tourteaux, l'attribution de primes de contrat de culture et de livraison, etc...

C'est, en outre, un devoir de solidarité pour les producteurs d'huile de participer à l'alimentation en matières grasses des populations urbaines, qui en ont grandement besoin et qui se montreront reconnaissantes aux agriculteurs de leur avoir procuré ce précieux liquide, comme elles savent gré aux producteurs de blé d'avoir réalisé la soudure et permis ainsi le maintien à son taux de la ration de pain.

La bataille de l'huile ne pourra, du reste, être gagnée complètement que l'année prochaine, si les cultivateurs, ensemencement, au printemps, en dehors de leurs impositions de culture, un plus grand nombre d'hectares en oléagineux.

Qu'ils se souviennent que la France ne peut plus compter que sur l'huile arrachée de la terre par ses producteurs et que l'huile est indispensable, non seulement à la bonne marche des transports, mais encore à la vie humaine et, par là, à l'avenir de la race.

ces établissements sera fixée, dans chaque département, par le préfet, après avis des autorités académiques locales.

Les établissements d'enseignement privé devront se conformer aux dispositions de l'article 3 de la loi du 5 juin 1943, lequel prévoit que, pour eux, la rentrée des classes ne pourra avoir lieu avant la date fixée pour les établissements d'enseignement public.

Société des Etudes du Lot

La Société des Etudes du Lot informe ses membres et amis qu'elle donnera au cours du mois d'octobre, sous le patronage du Conseil départemental de la ville de Cahors, quatre causeries intitulées : Cahors au cours des siècles ; Les grands traits de son histoire.

Ces causeries seront faites par M. Jean Fourgous, vice-président de la Société et formeront le complément des causeries-promenades si goûtées, organisées en 1941. La première sera donnée le dimanche 3 octobre à 16 h., dans la salle de la Bibliothèque Municipale ; elle se rapportera à la période gallo-romaine et du haut Moyen Age.

Les trois autres causeries, qui auront lieu les trois dimanches suivants, concerneront respectivement les périodes ci-après : XI^e-XIV^e siècle, XIV^e et XV^e siècles, du XV^e siècle à nos jours.

Le sujet, inédit — l'histoire générale de Cahors n'ayant pas encore été écrite — ne manquera pas d'attirer comme auditoire de nombreux amoureux du brillant passé de notre cité.

Avis aux étalonniers

La direction des haras de la circonscription de Villeneuve-sur-Lot rappelle aux propriétaires d'étalons et baudets subventionnés du Lot, Lot-et-Garonne et Tarn-et-Garonne qu'ils doivent avant le 15 août dernier déléguer au dépôt d'étalons les pièces de monte de leurs reproducteurs, savoir :

Lettre d'approbation ; talon des cartes de saillie 1943 ; états des juments saillies en 1943 ; états des productions résultant de la monte 1942.

Aucune lettre individuelle de rappel ne sera adressée.

Passé le 15 août, tout dossier manquant ou incomplet ou mal établi entraînera, sans autre avis la suppression de la prime prévue.

Les pièces de bronze d'aluminium sont retirées de la circulation

A partir du 15 décembre 1943, les pièces de 2 francs, 1 franc et 50 centimes en bronze d'aluminium cesseront d'avoir cours légal. Toutefois, jusqu'au 31 décembre 1943, ces pièces seront échangées par le payeur général de la Seine, le receveur central des finances de la Seine, les trésoriers payeurs généraux, les receveurs particuliers des finances et les percepteurs.

Tous les articles de faïence sont bloqués

Le « J. O. » publie une décision générale du répartiteur chef de la section des produits chimiques et des matières diverses de l'Office central de répartition des produits industriels, bloquant à dater d'aujourd'hui tous les articles de faïence à usage ménager, de toute forme et de toute taille, tels qu'assiettes, bols, pots, plats, ravieres, saladiers, jattes, saucières, soupières, tasses, soucoupes, cafetières, théières, sucriers, vases de nuit,

Les tickets d'alcool à brûler doivent être intégralement honorés

L'attention des pouvoirs publics a été attirée sur le fait que certains détaillants ne remettaient, en contrepartie des tickets d'alcool à brûler qui leur étaient présentés, que la moitié de la quantité de produit à laquelle ces tickets donnent droit.

Il est expressément rappelé que cette pratique est interdite et expose les commerçants qui s'y prêtent à l'application des sanctions prévues par la loi.

EDEN

Samedi et dimanche en soirée à 20 h. 45, dimanche matinée à 14 h. 45, LA DAME AUX CAMELIAS, avec Pierre Fresnay et Yvonne Printemps. Complément et Actualités.

COLLECTE DE LAINE

(8^e semaine du 27 septembre au 2 octobre)

Canton de Limogne, lundi 27 septembre : Limogne 8 à 10 ; Vairac 10 à 12 ; Vidaillac 14 à 15,30 ; Saillac 15,30 à 16,30 ; Beaugard 16,30 à 17,30.

Canton de Cajarc, mardi 28 septembre : Cajarc 8 à 9 ; Gréalou 9 à 10,30 ; Calvignac 10,30 à 11,15 ; Carayac 11,15 à 11,45 ; Larroque-Toirac, 11,45 à 12 ; Marcellac 14 à 14,45 ; Cadrieu 14,45 à 15 ; Montbrun 15 à 15,15 ; Promilhanes 15,15 à 16,30.

Canton de Cajarc, mercredi 29 septembre : Saujac 8 à 8,45 ; Salvagnac-Cajarc 8,45 à 10 ; St-Sulpice 10 à 10,45 ; St-Pierre-Toirac 10,45 à 11,15 ; Puy-Jourdes 11,15 à 12 ; St-Jean-de-Laur 14 à 15,30 ; St-Chels, 15,30 à 16.

Canton de Figeac, jeudi 30 septembre : Figeac 8 à 11 ; Boussac 11 à 11,30 ; Cambes 11,30 à 11,45 ; Frontenac 11,45 à 12 ; Bédurier 14 à 16 ; Camburat 16 à 17 ; Fourmagnac 17 à 17,15.

Canton de Figeac, vendredi 1^{er} octobre : Lissac-et-Mouret 8 à 9,30 ; Lunan 9,30 à 10,30 ; Fons 10,30 à 12 ; Cardaillac 14 à 15,30 ; Camboult 15,30 à 16 ; Faycelles 16 à 17,30 ; Gorn 17,30 à 18.

Canton de Figeac, samedi 2 octobre : Ste-Colombe 8 à 9 ; St-Félix 9 à 10,15 ; St-Perdoux 10,15 à 11,30 ; Planioles 11,30 à 12.

La réception de Limogne se fera à la Halle, celles de Cajarc à la gare P.V., celles de Figeac, 2, rue des Cordeliers (à côté de l'usine Ratier).

AUX MEUNIERIS

Tous les meuniers du Lot sont priés d'assister à l'une des réunions générales d'information suivantes, organisées par le Comité d'Organisation de la Meunerie (C.O.MEU.) et qui auront lieu à :

Cahors : le 1^{er} octobre, à 14 h. précises, à la Chambre de Commerce.

Gramat : le 6 octobre, à 10 h. précises, à la Mairie.

St-Céré : le 6 octobre, à 15 h. 30 précises, à la Mairie.

Gourdon : le 9 octobre, à 10 h. précises, à la Mairie.

Souillac : le 9 octobre, à 15 h. 30 précises, à la Mairie.

Figeac : le 15 octobre, à 15 h. précises, à la Salle du foyer municipal.

Le délégué départemental du C.O.MEU. — Roger ESTIVAL.

LE 4 OCTOBRE

RETARDEZ VOS MONTRES !

Un décret qui paraîtra au Journal Officiel décide que l'heure légale sera retardée d'une heure, le 4 octobre prochain, à 3 heures du matin.

Précautions à prendre avant de manger des conserves familiales

Depuis deux ans, l'Institut Pasteur démontre le danger de certaines conserves familiales (petits pois, haricots, asperges, épinards) et de la viande de porc conservée fumée ou salée. Ce danger, sans cesse accru, est dû à la présence dans les conserves d'un microbe : le bacille botulique, dont l'ingestion peut causer des accidents mortels.

Pour éviter ce danger il est nécessaire de faire cuire en portant à ébullition pendant quelques minutes sur feu nu et en remuant constamment toutes les conserves familiales immédiatement avant de les consommer.

Les viandes de porc fumées ou salées ne doivent pas en général être consommées crues.

En cas d'intoxication botulique, il faudra diriger d'urgence les malades sur un grand hôpital.

Tourteaux d'oléagineux

Les agriculteurs ayant remis avant le 1^{er} mai des bons de livraison de tourteaux délivrés pour livraison de graines oléagineuses sont avisés d'avoir à retirer au plus tôt les tourteaux chez les négociants à qui, ils ont remis les bons.

CAHORS

LA QUESTION DES OCTROIS

Elle est depuis longtemps pendante ! Il se pourrait bien qu'elle devint urgente et quand nous disons « la question » des octrois, on entend qu'il s'agit de leur suppression.

En principe, ils sont condamnés à mort depuis longtemps. Ils ne vivent plus dans beaucoup de villes — et à Cahors en particulier — que d'une existence précaire et sans cesse remise en discussion. Ils vivent, si l'on peut dire, de sursis en sursis. D'année en année on leur accorde une grâce nouvelle, un nouveau sursis.

A chaque fois que les budgets municipaux sont soumis à l'examen des commissions de finances et des assemblées communales, celles-ci se trouvent en face de projets gouvernementaux qui proposent leur remplacement et offrent les moyens de suppléer par des taxes nouvelles à la disparition des ressources fournies par celles de l'octroi.

Depuis quelques années la pression du pouvoir central se fait plus énergique et déjà de nombreux conseils municipaux y ont cédé. Dans notre région notamment ce mouvement s'est accentué et Cahors reste une des rares villes qui conservent encore ce procédé, qui a sans doute bien des défauts, mais auquel on est accoutumé et qui présente l'avantage de fournir aux budgets des ressources connues, chiffrées et sur lesquelles on sait pouvoir compter.

Ces années dernières le ministère des finances décida que toute ville dans lesquelles les frais de perception de l'octroi dépassent 15 0/0 de la recette totale devrait le supprimer. De ce fait il l'a condamné dans nombre de cités qui ne l'avaient pas encore fait. On sait qu'à Paris il a disparu.

La difficulté a toujours résidé en ceci, que les taxes auxquelles les villes avaient le droit de recourir pour remplacer les recettes disparues semblaient indésirables. Elles n'étaient guère autorisées qu'à augmenter le nombre des centimes additionnels ou à établir certains autres impôts ou trop peu productifs ou défectueux pour diverses raisons. Récemment le gouvernement vient d'ajouter aux taxes de remplacement permises une taxe sur le chiffre d'affaires et il insiste pour que les dernières villes à octroi se décident à le supprimer laissant assez clairement entendre que le temps viendra bientôt où elles y seront obligées.

Telle est pour l'instant la situation. A Cahors, l'ancien conseil municipal avait plusieurs fois étudié la question, sans prendre une décision ferme, mais il était très enclin à suivre les directives gouvernementales. En principe, et dans son esprit, la suppression était décidée.

Nous avons exposé l'affaire en termes très généraux et sans entrer dans aucune précision. Mais il faut s'attendre à ce qu'elle vienne devant l'assemblée municipale et que celle-ci soit, cette fois, amenée à prendre une décision.

Défense passive

Une loi du 14 septembre 1943 vient de renforcer les pénalités applicables en matière de défense passive. Aux termes de cette loi, les infractions qui concernent spécialement le camouflage des lumières pourront être punies d'un amercissement taxé, dont le taux, qui était fixé jusqu'ici uniformément à 15 fr., pourra être porté à 100 fr. pour chaque ouverture insuffisamment camouflée.

L'école d'accordéon reprendra ses cours et leçons (solfège et accordéon) à partir du jeudi 30 septembre. Inscriptions et tous renseignements à l'accordéoniste, G. Rougié, avenue de Paris, Cahors.

L'argent placé en BONS D'ÉPARGNE fructifie en sécurité

Les BONS D'ÉPARGNE sont faits pour vous

Souscrivez aux BONS D'ÉPARGNE

LA HUTTE D'ACAJOU

PAR GERMAINE ACREMANT

Depuis quelque temps elle désirait écrire à Larius. Elle ne l'osait pas. M. le curé lui a dit qu'elle pouvait le faire.

Elle attend une réponse du blessé.

Peut-être n'a-t-il pas la force d'écrire lui-même. Mais il peut, à son père, dicter les quelques mots qui seront si doux au cœur de la jeune fille.

Or, voici qu'un garçon de douze ans, à la casquette et au costume bleu foncé, avec une sacoche en bandoulière, s'arrête en escute au bord du puits :

Quel est ce jeune homme ?

Jamais Delphine n'a vu ce costume. L'inconnu, en sifflant, gravit les marches et vient vers la maison :

— Que désirez-vous ? demande la maraichère.

— Vous remettre ceci...

De sa sacoche, il tire un papier bleu en disant :

— C'est pas souvent qu'on apporte des dépêches dans ce patelin-ci !

— Une dépêche ?

Le cœur de Delphine bat à se rompre. Le télégraphiste, sa mission ac-

complie, s'éloigne en recommençant à siffloter.

Quand il a disparu, seulement, Delphine ose déplier le papier bleu. Elle lit :

Larius mort d'une pleurésie. — Daniel.

XXII

Les mois ont passé...

Au front chenu des « têtards » se balance un feuillage léger. Les hauts peupliers du Canada, avec leurs branches minces et souples, semblent de longs jets d'eau où grimpe le soleil. Les arbres, les buissons, les herbes sont d'un vert tendre que l'eau calme et pure des canaux reflète. Aux maisons, les toits de tuiles que les pluies ont lavés sont d'un rouge éclatant.

Dans l'air fluide du printemps les bacées et les escutes emplissent de bruits clairs les watergangs.

Les travailleurs des champs font la cueillette des fraises. Un à un, comme des rubis vivants, les fruits sont couchés dans des petits paniers à anse, dont les uns serviront à remplir des wagons entiers à destination de l'Angleterre, et dont les autres, enfilés sur des bâtons que les femmes tiennent, par le milieu, seront portés en ville.

Comme de jeunes fous, vont et viennent les canards qui ont toujours l'air d'avoir trempé leur bec dans un jaune d'œuf. A la recherche des vers, ils plongent le cou si profondément dans l'eau que seul l'arrière de leur corps émerge, absolument vertical, triangulaire comme un bonnet d'évêque.

Delphine, à l'aide d'une pelle creuse en bois, arrose ses plants de fraises.

Il n'y a pas de culture qui lui plaise autant que celle-ci :

— Bonjour, Delphine.

— Bonjour, monsieur Chassagnes...

Daniel a retrouvé le chemin de la hutte. La chasse étant finie, il y vient maintenant pour se reposer, dit-il, mais en réalité pour revoir sa petite maraichère.

Connaisant la nature sensible de la jeune fille en qui la mort de Larius avait provoqué une réaction certaine, il a procédé avec toute la prudence que lui dictait son amour.

C'est peu à peu qu'il a repris sur elle son influence. Sachant que chez elle, comme chez tous les êtres qui vivent très près de leur sol, les sentiments ne sont pas éloignés de suivre l'évolution des saisons, il a attendu ce printemps souriant des tendresses les plus ferventes du monde, pour lui rappeler la sienne.

Sans qu'il veuille qu'elle s'interrompe même de son travail pour l'écouter, il lui dit :

— Vous n'avez pas pu oublier, Delphine, le projet que j'ai formé pour nous...

— Je n'ai pas oublié, répond-elle doucement.

— Et alors ?

— Avez-vous consulté vos parents ?

— Non, pas encore ! Pourquoi ?

— Parce que je doute que votre beau projet leur plaise...

— Je suis sûr de leur consentement.

— Moi pas ! Il y a une telle différence entre vous et moi ! Je vous l'ai déjà dit.

— Je vous ai déjà répondu.

— Oui, mais... je vous le répète...

— Je ne vous ai donc pas convaincu ?

— C'est que...

— Quoi ?

— Ce n'est pas moi qui suis à convaincre.

— C'est mes parents. Je leur parlerai dès ce soir. Et après, vous me promettez ?...

— Après ?... Nous verrons ?... Je ne promets rien du tout !...

— Pourtant, vous me laissez de l'espoir ? Je serais trop désolé s'il en était autrement !

— Mais oui, mais oui ! Seulement, ne soyez pas trop impatient !

— Au-dessus de nous le ciel est si beau que tout conseille le bonheur.

— Oui, peut-être !

— Vous n'avez pas le droit d'émettre un doute !

— Qui vivra verra !...

Daniel est dans l'impossibilité d'obtenir une réponse plus précise.

Sur la berge, de jeunes canards s'évertuent à trouver leur nourriture dans la terre. Lorsque l'un d'eux a pu saisir un insecte, il se précipite si fort que son corps chavire en avant, les épaules dans la poussière. Il tourne et retourne sa proie, minuscule dans son bec, et l'avale avec des mouvements épileptiques.

A Lille...

Daniel est sorti du bureau avec son père. Ils reviennent ensemble jusqu'au boulevard de la Liberté où se trouve leur hôtel.

— Je t'assure que c'est tout à fait sérieux.

— Je ne demande qu'à te croire...

— Elle est belle, intelligente et bonne.

— C'est plus qu'il n'en faut pour rendre un homme heureux !

— N'est-ce pas ? Aussi suis-je absolument décidé. Si, comme je l'espère, tu me donnes ton consentement, j'en fais ma femme. Et je t'assure qu'avant un an, celle qui n'est aujourd'hui qu'une petite maraichère sera la plus jolie femme de Lille.

— Pourvu que l'amour ne t'aveugle pas !

— Non, non. J'y pense depuis plus de six mois. Il s'agit d'autre chose qu'un caprice !

— Dans ce cas...

— Tu consens ?

— C'est-à-dire que je n'éleve aucune objection de principe. Quand j'ai épousé ta mère, elle était la fille d'un simple comptable de l'usine. J'ai été si reconnaissant à mes parents de n'avoir pas opposé un refus à ma demande que je serais mal fondé d'être plus rigoureux avec toi. Puisse ton désintéressement être récompensé comme j'ai été le mien ! Tu sais dans quelle entente parfaite ta mère et moi avons toujours vécu ! Je souhaite que tu connaisses la même existence d'affection profonde et de confiance réciproque.

— Si j'avais le moindre doute concernant Delphine, j'hésiterais. Je n'hésite pas !

— Je m'en réjouis pour toi.

— Je cours télégraphier tout de suite... annonce Daniel ravi.

ETAT-CIVIL

du 18 au 24 septembre 1943

Naissances

Piéron Anne-Marie, place St-Urcisse, 6, Bula Michèle, rue Wilson.
Sirac Claudie, rue Wilson.
Dilhac Alain, rue de la Barre, 2.
Durand Michel, rue Wilson.
Faduil Gérard, rue Brives, 7.

Publication de mariage

Balmes René, électricien à Mercuès (Lot), et Lacam Odette, s.p. à Cahors.

Décès

Pezet Marianne, Vve Bris, s.p., 93 ans, rue de la Brasserie.
Ibert Charles, retraité, 66 ans, avenue de Bégox.
Frauzio Léontine, s.p., 80 ans, rue Wilson.

Hyménée

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de Mlle Jacqueline Rougier, fille du distingué chirurgien de notre ville, le Docteur Rougier, et de Madame, avec M. Henri Chappaz, administrateur de Sociétés à Paris.

DATE DES EXAMENS de la 2^e session 1943

En présence des circonstances nouvelles qui ont forcé à prendre des dispositions appropriées dans toute la vie scolaire, on distinguera, pour les examens de rentrée, deux cas différents :

Pour le baccalauréat, les examens se passeront aux dates déjà fixées : 27 septembre et jours suivants, car le renvoi général du baccalauréat avec si peu de délai causerait des difficultés insurmontables.

Tous les autres examens : D.E.P.P., brevet élémentaire, brevet supérieur, seront renvoyés à des dates qu'on fera connaître plus tard, ces renvois ayant pour objet de permettre aux familles intéressées de faire profiter leurs enfants de la prolongation des vacances.

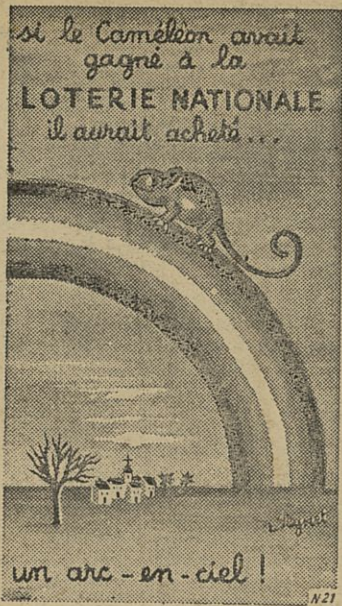
CROIX-ROUGE

Les messages adressés d'outre-mer à : M. Francon ou Grancon, à Molières ; Mme Strakosch Margaret, à Salvia ; Mlle Champion Louise, 16, avenue Jean-Jaurès, à Cahors, n'ont pu être remis à leurs destinataires.

Les réclamer à la Délégation, 8, rue Jean-Vidal, Cahors.

Service des pharmaciens

Le service des pharmaciens sera assuré le dimanche 26 septembre et le lundi 27 jusqu'à midi, par la pharmacie Heilhes.



FEDERATION DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE du département du Lot

Le secrétariat communique la note suivante :

Commerçants, nous ne saurions trop attirer votre attention sur les risques que vous courez en vendant des articles acquis irrégulièrement, c'est-à-dire, sans facture.

Le Contrôle économique, déjà investi de pouvoirs étendus, vient encore de voir ces pouvoirs renforcés par la loi du 10 juin 1943 qui prive le délinquant de tout recours devant les juridictions habilitées en la matière en période normale.

Nous recevons chaque jour des lettres nous faisant part de la visite inopinée chez un commerçant d'un contrôleur des prix qui, bousculant les coutumes commerciales, simple exécuteur de décisions prises en opposition avec les plus élémentaires lois économiques, applique sa loi.

« Dura Lex, sed Lex ». Aussi incompréhensible qu'elle soit pour le commerce, si nous devons, cependant, nous résigner pour un moment à la subir, il va de soi, également, que nous ne devons pas nous mettre, sciemment, dans un cas répréhensif.

Qu'il s'agisse d'articles de mercerie, de bas, de confection, de chaussures, d'articles d'alimentation, etc., exigez toujours une facture de votre fournisseur.

Si vous avez affaire à un fabricant, exigez sur la facture la mention de l'homologation du prix, s'il s'agit d'un revendeur, l'indication de sa qualité : grossiste ou demi-grossiste.

Marquez vos prix en chiffres d'après le taux de marque ou les marges bénéficiaires.

Du reste, voulez-vous connaître la marche à suivre pour éviter les risques que vous font courir l'ignorance des réglementations toujours nouvelles en matière de contrôle économique ?

Adhères à la Fédération du Commerce et de l'Industrie du Lot qui possède une documentation à jour et complète des lois, décrets et arrêtés parus en matière de taxation depuis 1940 et qui pourra utilement répondre aux questions qui lui seraient posées.

La Fédération guide et renseigne ses adhérents sûrement et rapidement.

CENTRE MENAGER DE CABESSUT

Formation ménagère : Apprentissage en 3 ans des métiers féminins suivants : couture, lingerie, mode, cuisine, complément d'enseignement général.

Les études sont sanctionnées à la fin de la 3^e année par le certificat d'aptitude professionnelle. Externat ; demi pension ; internat.

La rentrée aura lieu le 1^{er} octobre 1943. S'inscrire dès maintenant à Cabessut (ancienne Ecole Normale) tous les jours de 10 heures à 11 heures.

Exercice de la profession d'infirmier ou d'infirmière

Conformément à la loi du 15 juillet 1943, parue au Journal Officiel du 28 août 1943, toute personne exerçant la profession d'infirmier ou d'infirmière doit adresser une demande à la Préfecture de sa résidence, dans un délai de trois mois à dater de la promulgation de la loi. Cette demande devra donner tous renseignements utiles et, en particulier, la date de début d'exercice de la profession. (Communiqué de l'Inspection départementale de la Santé.)

Chronique des Théâtres

Ce soir, samedi 25 septembre, au Théâtre Municipal, « LA LOI DE L'AMOUR », opérette en 3 actes très gais, avec G. Lecomte, France Prince, Janette Lapeyre. Orchestre et ballets. Spectacle de choix. Retenez vos places.

CAMARADES DE LA ROUTE et Auberges Françaises de la Jeunesse

Groupe de Cahors : Dimanche 26 septembre, sortie à Arcambal. Départ : 8 h. 15, devant la gare.

Pays du Lot : Assemblée départementale au cours de la sortie du groupe de Cahors.

Obsèques

Lundi dernier ont été célébrées en l'Eglise de Cabessut les obsèques de M. Charles Ibert, receveur honoraire des P.T.T. de Fontenay-sous-Bois, décédé à Cahors, après une brève mais cruelle maladie.

M. Charles Ibert était un enfant de Cahors et avait occupé à Paris, à diverses reprises, des postes importants dans l'administration des P.T.T., où il s'était attiré de nombreuses sympathies par sa servabilité et son dévouement aux enfants de son Quercy natal.

A sa veuve éplorée, à sa sœur, Mme Cassagnes, à toute la famille, nous renouvelons nos vifs sentiments de condoléances.

Elections des syndicats de la Corporation agricole

Ainsi qu'on le sait, M. Max Bonnafous a décidé que les pouvoirs des syndicats de la Corporation paysanne, dont le mandat est de quatre ans, seraient renouvelés dès cette année.

Tous les paysans français vont donc être appelés à procéder à des élections générales anticipées.

Plus de 30.000 syndicats locaux vont ainsi renouveler leur bureau au cours d'assemblées générales. Chaque syndicat désignera son syndic communal qui devra être agréé par l'Union corporative régionale. Les élections auront lieu dans le courant d'octobre.

Comme les pouvoirs des syndics régionaux responsables des Unions générales expirent normalement le 30 septembre, ils devront être prorogés jusqu'au moment où ces Unions auront agréé les syndics locaux, c'est-à-dire jusqu'au 15 octobre vraisemblablement. C'est de la sorte à une véritable consultation populaire que la paysannerie va se livrer.

EXAMENS

Après avoir passé vos examens, vous recherchez une situation. Dirigez-vous vers les carrières commerciales et administratives qui ouvrent de vastes débouchés. Les COURS PIGIER vous y prépareront rapidement et à peu de frais, en vous enseignant : secrétariat, comptabilité, sténographie, dactylographie, droit, impôt, coupe-couture, lingerie, etc.

CAHORS, 12, boulevard Gambetta. FIGEAC, 1, Place Champollion. Renseignements gratuits donnés tous les jours.

Prix forfaitaires, facilité de paiement. Facilité de placement, titres de capacité délivrés en fin d'études.

DÉMÉNAGEMENTS GARDE-MEUBLES P. NOYER

5, rue Jean-Caviole - CAHORS
Tél. 334

Service rapide Cahors - Paris
Groupages - Camionnage

PALAIS DES FETES

Samedi 26 septembre, soirée 21 h. Dimanche 26, matinée 15 h., soirée 21 h. Albert Préjean, Suzy Prim, dans L'ETRANGE SUZY. Avec un bon complément. France Actualités.

PALMARES DES COURS PIGIER 1942-1943

Ont obtenu les titres de capacité suivants :

Diplôme de dactylographie (40 mots-minute) : Abriol Yvette, Bons Suzanne, Borne Paulette, Courréjou Jeanne, Crayssac Huguette, Cussonnac Suzette, Dreyfus Armand, Feyt Jacqueline, Furrer Odette, Fridmann Jeannette, Gagey Raymond, Lambert Denise, Le Mouillour André, Médard Jacqueline, Naessens Renée, Naessens Jacqueline, Parayre René, Pons Odette, Saint-Martin Odette, Sournac Odette, Tailade Simone, Valette Jeanine, Weigel Roberte.

Certificat de dactylographie (30 mots-minute) : Gérardot Gisèle.

Diplôme de sténographie (100 mots-minute) : Alazard Marie, Batut Jeanne, Bons Suzanne, Borne Paulette, Cantogrel André, Cussonnac Suzette, Feyt Jacqueline, Furrer Odette, Fridmann Jeannette, Guyonneaud Jeanine, Le Mouillour André, Médard Jacqueline, Parayre Odette, Paraire André, Saint-Martin Odette, Sournac Odette, Trzcina Rose, Valette Jeanine.

Certificat de sténographie (80 mots-minute) : Austruy Dania, Bourès Claudette, Courréjou Jeanne, Crayssac Huguette, Farjounel Yvette, Fialbard Jacqueline, Gérardot Gisèle, Lambert Denise, Masbou Paulette, Pitois Jeanine, Talayssac Jean, Villars Odette.

Certificat d'aide-comptable (8 sections comptables) : Bons Suzanne, Borne Paulette, Bousquet Marie-Thérèse, Calmette Etienne, Courréjou Jeanne, Feyt Jacqueline, Guyonneaud Jeanine, Lambert Denise, Laporte Albert, Médard Jacqueline, Paraire André, Saint-Martin Odette, Talayssac Jean, Villars Odette.

Certificat de teneur de livres (6 sections comptables) : Belvèze Yvette, Bourès Josette, Cantogrel André, Delfour Jeanette, Duvernay Paulette, Gagey Raymond, Tailade Simone, Sourdoire Pierre.

Certificat d'études commerciales supérieures (4 sections comptables) : Alazard Marie, Batut Georges, Bons Suzanne, Baffali Jean, Cagnac Charles, Crays Jacques, Cantogrel André, Crayssac Huguette, Cussonnac Suzette, Cubaynes Gilberte, Czapia André, Delahay Henriette, Furrer Odette, Laverne Marie, Labarthe Jean, Le Mouillour André, Laduguie, Marie-Louise, Maury Yvonne, Pailler Etienne, Talayssac Jean.

Certificat de correspondance commerciale : Batut Jeanne, Bons Suzanne, Borne Paulette, Bourès Josette, Dégan Jeanne, Delahaye Henriette, Farnoujel Yvette, Feyt Jacqueline, Gérardot Gisèle, Guyonneaud Jeanine, Courréjou Jeanne, Laduguie Marie-Louise, Le Mouillour André, Médard Jacqueline, Paraire Odette, Pitois Jeanine, Saint-Martin Odette, Trzcina Rose.

Préparation à l'emploi de secrétaire-comptable : Bons Suzanne, Borne Paulette, Courréjou Jeanne, Feyt Jacqueline, Médard Jacqueline, Saint-Martin Odette.

Préparation à l'emploi de secrétaire-commercial : Alazard Marie, Batut Jeanine, Cantogrel André, Cussonnac Suzette, Crayssac Huguette, Le Mouillour André.

Emplois occupés : Services administratifs : 16 ; dans le commerce : 11 ; professions libérales : 1.

Nous adressons à ces lauréats et à leurs dévoués professeurs nos sincères félicitations.

N.B. — Les résultats des examens de la Section Coupe-Couture seront publiés très prochainement.

Boule Cadurcienne

Réunion générale le dimanche 26 septembre, à onze heures, au lieu habituel, en vue de la formation des doublettes pour le concours du même jour organisé par l'Amicale Bouliste des Badernes.

SPORTS

STADE CADURCIEN

Calendrier du championnat des Pyrénées de football association est divisé en sept poules.

Le Stade Cadurcien est compris dans la poule A.

Ces adversaires seront : Stade Fleurance, C.A. Castelsarrasin, U.S. Lectoure.

Voici en ce qui le concerne la date des matches : 1^o à l'extérieur : 10 octobre : Castelsarrasin, 13 février : Lectoure, 12 mars : Fleurance, 2^o à Cahors : 31 octobre : U.S. Lectoure, 12 décembre : Stade Fleurance, 30 janvier : C.A. Castelsarrasin.

26 mars 1944 : 1/4 de finale : vainqueur poule A contre vainqueur poule F ; 16 avril : 1/2 finale ; 30 avril : finale.

Calendrier des équipes réserves

L'équipe réserve participant cette année au championnat des Pyrénées des équipes réserves, voici le calendrier concernant l'équipe réserve du Stade Cadurcien :

Classé en poule B elle rencontrera : Montauban : à Montauban, le 10 octobre ; à Cahors, le 13 février ; Castelsarrasin : à Castelsarrasin, le 12 décembre ; à Cahors, le 26 mars.

26 mars : vainqueur poule B contre poule G ; 30 avril : 1/2 finale ; 7 mai : finale.

Le calendrier des équipes juniors et cadets paraîtra ultérieurement.

A SAINT-CERE

Championnat de promotion

L'Union sportive St-Céré-Autoire a brillamment inauguré la saison officielle en battant Le Gua par 5 buts à 0. Le score est sévère, mais St-Céré qui domina dans tous les compartiments du jeu, surclassa l'équipe aveyronnaise, pas encore au point et aux moyens insuffisants.

St-Céré par contre semble avoir tous les éléments pour faire une belle saison, mais l'équipe joue un football décousu, qui réussit d'ailleurs à Grenier, avant-centre impulsif et rapide qui marqua trois jolis buts. La rentrée de Becker donne à la défense une plus grande sûreté et il est également un distributeur remarquable. Il est quand même regrettable qu'une méthode plus rationnelle ne soit pas adoptée. Toutes les lignes ont des pivots excellents : Gaschi et Becker, à l'arrière ; Peltier et Périan, dans les demis, et une ligne d'avants incisive avec deux shooteurs, Maroncel et Grenier, Laplace qui fit une très bonne partie à l'aile, et Minot un peu lent, mais fin joueur au service impeccable.

Dimanche prochain en Coupe de France, l'U.S. St-Céré-Autoire jouera contre l'Union sportive figeacoise.

Sport boules

Le dimanche 26 courant, l'Amicale sportive Boules des Badernes, organise un concours de doublettes basé sur 16 équipes.

Les prix seront les suivants : 1^{er} prix : 10 fr., 2^e : 40 fr., 3^e : 70 fr. Champion : 100 fr., sous-champion : 40 fr.

Les engagements reçus à partir de 13 h. 30 sur le terrain seront de 10 fr. par joueur. Chaque joueur aura trois boules à sa disposition. La société organisatrice compte sur la présence de nombreux joueurs. Le concours commencera à 14 h. précises.

INDEFRISABLE sans APPAREIL sans Electricité, sans Chauffeur sur la tête. Plus de Fatigue pour la Cliente et ses Cheveux.

A la Maison POPOVITCH

20 années de recherches pour donner le maximum de satisfaction.

— Oh ! mais non ! Pas si vite ! Tu dois aussi consulter ta mère...

— N'a-t-elle pas les mêmes raisons que toi d'accepter ?

— Malin ! Comme tu sais nous prendre ! Pourvu que tu aies suffisamment réfléchi !

— As-tu réfléchi, toi, père ?

— Non, évidemment !

— Ça ne t'a pas empêché d'être heureux ?

— Au contraire ! Si j'avais réfléchi, il est probable que j'aurais fait une bêtise !...

Mme Chassagnes, qui est la bonté même, ne peut pas ne pas accéder au désir de son fils :

— Si tu es sûr qu'elle est bien selon ton goût ! demanda-t-elle seulement à son fils.

— Oh ! tout à fait !

— Si tu la crois capable de te comprendre !

— On se comprend toujours quand on s'aime.

— Ou tout au moins on est indulgent l'un pour l'autre, ce qui est le principal !

— Elle le sera pour moi !...

— Dans ce cas, écris-lui que je serai contente de la connaître.

— Lui écrire ?... Ah ! non, ça jamais !

— Comment ? Tu ne veux pas lui écrire que je serai contente de la connaître ?

— Non. Je veux le lui télégraphier... Fideline est toute à la joie. Sa cance préférée, qui avait disparu depuis plusieurs semaines, est rentrée.

— Ah ! Seigneur, mon Dieu ! s'écrie-

elle violemment. Mon anette est retrouvée, ma petite anette, mon anette chérie ! Et encore ça n'est pas toute seule qu'elle est revenue ! Elle nous a amené six beaux petits canetons. Elle avait « pondu perdu », mon anette ! C'est bon signe pour la maison !...

Pour la dixième fois, Fideline répète son boniment. Elle l'a dit à ses voisins. Elle le dit à tous ceux qui passent. Delphine et son père s'amuse à regarder la cane retrouvée. Celle-ci nage au milieu de ses petits et va de l'un à l'autre comme pour leur expliquer que ces personnes sont leurs maîtres et que cela est leur maison.

Soudain arrive un télégraphiste, le même qui a annoncé en sifflant la mort de Larius. Il sifflote encore. On apprend de la même façon le chagrin et la joie !

Daniel signale à Delphine l'acceptation de ses parents. La dépêche a l'accent d'un bulletin de triomphe :

— Enfin, ça y est ! Il aura mis le temps... Mais ça y est !... s'exclame Fideline en se tapant les cuisses avec un cynisme insolent.

Est-ce à cause du ton qu'elle employa sa mère, et qui la choqua ? Est-ce pour une autre raison qu'elle ne dit pas ? Delphine éclate en sanglots.

— Qu'éque t'as, ma bellote ?...

Elle ne répond même pas à son père qui s'inquiète. Elle court s'enfermer dans sa chambre.

— C'est-il, mon cousin, qu'elle deviendrait folle ? prononce sa mère complètement interloquée.

— Je n'en sais rien.

— Oh ! mais ça ne se passera pas

comme ça !...

Le soir même, Fideline interroge sa fille :

— Voyons... réponds-moi...

— Que veux-tu que je te réponde ?

— M. Chassagnes veut t'épouser ?

— Oui.

— Ses parents lui permettent de demander ta main.

— Oui.

— Tu devrais être contente !

— Oui.

— Tu ne l'es pas ?

— Non.

— Eh bien, il faut que tu le sois ?

— C'est difficile.

— Non. Tu as une aubaine extraordinaire. Fini pour toi de t'échiner dans chers champs ! Tu peux être une des grandes dames de Lille qui prennent chers omnibus pour éviter vingt pas. Profite. Sans quoi tu ne saifs pas ce qui te pend au nez comme un sifflet de deux sous.

— Je ne sais point.

— Dans dix ans, tu seras comme moi, c'est-à-dire une vieille dont chers os craquent et dont la peau des mains est comme du papier de verre. Tu es une belle donzelle actuellement. Il se trouve que M. Chassagnes est amiteux. Dépêche-toi d'y z'y dire :

« Oui. » Ah ! si j'étais à ta place ! J'y sauterais au cou, à ce jeune homme et je l'embrasserais à l'étouffer, qu'il agiterait ses bras et ses gambes en criant : « Où que je suis ? Où que je suis ? »

— Inutile que je vous explique, la mère ! Vous ne comprendriez pas.

— Tout de même tu ne penses plus

à Larius ! Tu poublais déjà quand il vivait. Tu ne peux pas « t'ostiner » sur lui à présent que...

— Taisez-vous, la mère...

— Non, fille ! Je ne me tirai que pour mettre mon plus bel acorcheu et aller en ville envoyer une dépêche à M. Chassagnes : Accourez ventre à terre, apportez accessoires pour accorderailles. Je vous expédie par grande vitesse un panier de grosses bises. Signé : Delphine.

— Je vous promets de réfléchir encore. Mais je vous en supplie, laissez-moi.

— T'es mal lunée aujourd'hui.

— Non, mais je suis lasse.

— Quand tu seras Mme Chassagnes, tu pourras rester couchée toute la journée. Tu auras des domestiques à ne plus savoir où les mettre. Crois-moi, ça vaut mieux que de se crever à courir les watergands dans des escutes rembourrées en noyaux de pêche.

— Oui, la mère, vous avez certainement raison. Mais je vous répondrai plus tard.

— Songe à la joie que ce sera pour toi de pouvoir te dire que ta maman Fideline est la belle-mère de M. Daniel Chassagnes.

— Grande joie pour moi, en effet ! Très grande joie !...

Le lendemain c'est Flibuste qui, mis au courant de la situation, conseille à la jeune fille d'accepter :

— Que que tu fiches ici ? lui dit-il. Je t'assure ben que si eune milliardaire, reine du boudin ou des citrons pressés, avait jamais demandé ma main, je la lui aurais donnée en cinq sec

tout en regrettant de n'en avoir que deux à sa disposition. M'est avis que les plus belles filles du Marais doivent avoir le destin de nos fraises ! Celles-ci poussent chez nous. Elles boivent notre soleil avec la rosée. Elles respirent notre ciel avec la brise. Quand elles sont toutes gonflées de jeunesse et de bonheur, pfut !...

— On les cueille et on les expédie ?

— Il n'y a pas sur place de consommateur assez riche... Ton petit Chassagnes paraît sérieux. Pourquoi te réfléchir ? Crois-tu que nos fraises se trouvent déshonorées quand elles se voient sur une belle table où il y a autre chose que deux petits morceaux de lard se racontant des gaudrioles dans un grand plat de haricots durs comme la caboche d'un politicien ?

— Vous parlez bien, Flibuste. Mais les filles sont très rares qui ont quitté le Marais.

— C'est peut-être qu'il n'y en a pas eu souvent d'aussi jolies que toi. Je ne veux pas te flatter, Delphine, Mais t'es avantageuse. Je sais plus d'un maraîcher qui, si qu'tu l'embrassais, s'in pourlainquerait eune heure de long. Mais t'aurait dommage ! Ce qu'as, c'est trop biau pour chers fiens d'ici qui sont tous gieux et misère !

— J'ai promis à la mère de réfléchir. Je réfléchirai, Flibuste.

— Tâche que ce soit vite pour qu'on aille à la noce ! M'est avis qu'on y fera un boa friicot !

— Vous ne pouvez pas savoir combien tout cela m'est indifférent, Flibuste.

(A suivre).

CAHORS

Berganty

Accident de bicyclette. — M. Dajeau, maire de Berganty, circulait à bicyclette, lorsqu'il fut victime d'un accident où il fut assez sérieusement blessé à la tête.

M. Dajeau, dont la blessure a nécessité l'intervention de M. le docteur Garnal, de Cahors, est en bonne voie de guérison. Nous lui souhaitons un complet rétablissement.

Catus

Belle soirée artistique. — Comme nous l'avions annoncé, la soirée artistique donnée au profit des prisonniers catussiens, a eu un très réel succès. La recette a été de 14.000 fr.

Monologues, chants, sketches, danses rythmiques, enthousiasmèrent les très nombreux auditeurs.

La grande salle de notre halle superbement décorée et bien calfeutrée était trop petite pour contenir la foule qui dès huit heures se pressait aux portes. L'on dut refuser du monde et prévenir le public que dimanche prochain, 26 septembre, on recommencerait.

Notre pianiste émérite, M. Vander-motte, sur comme toujours nous charmer par son talent très réel. Les jeunes artistes catussiens furent désoilants dans leurs sketches, monologues et chansons. Le succès de nos délicieuses ballerines est dû au zèle et à la patience de Mlles Vaysse et Boudy qui ont elles-mêmes réglé les danses. Cette belle soirée finit par le beau chant des Montagnards, chanté par toute la troupe.

Bref, cela fut parfait et nous ne saurions citer aucun nom car il faudrait les nommer tous.

Nous ne saurions néanmoins terminer ce court compte rendu sans parler de l'animatrice qui a su réaliser ce beau résultat. En effet, Mme Dubernard, ne s'est jamais rebutée, malgré les difficultés et on peut dire que sans elle rien n'aurait été au point. Elle mérite plus que n'importe qui nos plus chaleureux remerciements.

Douelle

Compatriote. — Notre compatriote M. Ernest Delcor, brigadier chef à la police d'Etat, à Vichy, a subi avec succès les épreuves du concours d'admission au grade d'officier de paix. Nos félicitations.

Luzech

Distribution des titres d'alimentation. — Les titres d'alimentation du mois d'octobre seront distribués à la mairie les 27, 28 et 29 septembre, de 9 h. à midi et de 14 h. à 17 h. (heure légale).

Les titres de régime et les retardataires devront être présentés le 1^{er} octobre, aux mêmes heures.

Passé cette date, aucun titre d'alimentation ne sera délivré.

La remise des titres d'alimentation aux jeunes gens des classes 39 (4^e trimestre), 40, 41, et 42 sera effectuée sur leur présentation, le mardi 28 septembre, à 15 h.

Déclaration de vin. — La mairie peut recevoir dès à présent les déclarations des personnes désireuses de déclarer leur vin et ce, jusqu'au 15 novembre 1943, dernier délai.

Puy-l'Evêque

Régime de l'échange pendant la campagne 1943-44. — 1^o L'échange blé ou seigle contre pain et l'échange farine contre pain sont suspendus à partir du 1^{er} octobre 1943 dans toute la région.

2^o L'échange de blé ou seigle contre farine avec cuisson à la ferme est autorisé dans toutes les communes du département du Lot.

Comme conséquence, M. le Préfet a décidé de maintenir en activité tous les moulins d'échange contingentés du département.

Distribution des cartes d'alimentation. — La distribution des feuilles d'alimentation pour le mois d'octobre aura lieu à la mairie le mercredi 29, jeudi 30 septembre et vendredi 1^{er} octobre, de 9 h. à 11 h. 1/2 et de 14 h. à 18 h. 30 « légale ». Nous rappelons que les jeunes gens des classes 1939, 4^e trimestre 1940, 41, 42, doivent retirer leur carte d'alimentation le 29 septembre de 9 h. à 10 h; ils devront présenter au gendarme de service leur certificat de travail obligatoire.

Saint-Pantaléon

Conseil municipal. — Dimanche, 19 septembre, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. Clément Lasbouygués, maire.

Le compte administratif, soumis par M. le maire aux délibérations du conseil a été approuvé. Ce compte comporte un excédent de recette de 36.940 fr. Les chapitres additionnels ont été votés ainsi que le budget primitif de 1944.

Une demande de prime d'allaitement a été reçue un avis favorable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 11 h.

Carnet blanc. — C'est avec le plus grand plaisir que nous avons appris le prochain mariage de notre toute gracieuse compatriote Mlle Simone Delmon, avec M. Denis Larroque, de Ste-Croix.

Nos plus vives félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité aux futurs et jeunes époux.

Lagardelle

Reprise de l'autobus. — La population de Lagardelle, comme celle de Grézels, de Bélaysse et d'Anglars-Juil-lac, avait été très émue de la cessation du service de l'autobus de M. Celles, le seul qui leur permette d'une façon assez rapide et commode de se rendre à Cahors. C'est avec une bien légitime satisfaction, partagée par les habitants d'Albas et de Luzech, que l'on a pu constater que M. Celles avait pu reprendre son trafic entre Puy-l'Evêque et Cahors.

Montcuq

Carnet rose. — Nous sommes heureux d'annoncer la naissance d'une fillette prénommée Anne-Marie, première enfant des époux Teulet-Salat, domiciliés à Montcuq.

Félicitations et meilleurs vœux.

Toutes Ventes Immobilières et Commerciales sans aucuns frais

CABINET IMMOBILIER

25^e année — R. C. 1662

J. DELLARD, 1, rue M. Joffre, CAHORS

Expertises & renseignements gratuits

Prêts hypothécaires

Gardez vos forces...

...en gardant un organisme minéralisé. Prenez donc des Sels Largin qui, riches en magnésium, enrichissent les muscles et les os de sels minéraux. Ils sont d'autant plus recommandables qu'ils agissent favorablement sur le foie et la digestion. Un flacon pour un litre vaut 12 fr. 10. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 4567.

FIGEAC

Figéac

Remise de la croix de la Légion d'honneur. — M. Clodomir Bessières, grand mutilé de guerre, domicilié place Champollion, à Figéac, a reçu dimanche 5 septembre, la Légion d'honneur des mains de son ami et camarade, M. Cyprien Tillet, grand mutilé de guerre, délégué de la grande chancellerie.

La cérémonie se déroula dans la simplicité du cadre familial. Elle n'en fut que plus émouvante. Nos félicitations au nouveau légionnaire, ancien combattant de 1914-1918, et à toute sa famille.

Dans les P.T.T. — Nous apprenons avec plaisir la nomination, en qualité de receveur des P.T.T. au bureau de notre ville, de M. Liébet, receveur à Lesparre (Gironde).

Il remplace M. Marty, admis à faire valoir ses droits à la retraite, qui fut un receveur hors ligne.

L'intérim a été assuré de façon impeccable par M. Senizergues, contrôleur. Nos souhaits de bienvenue à M. Liébet.

La foire. — Peu de changement sur les cours du bétail. Il y a eu des invendus.

Les veaux diminuent en quantité. Les porcelets sont vite enlevés. Tous les jours des oies pour engraisser et à haut prix.

Apparition des premières châtaignes à 8 fr. la livre. Fruits et pommes en quantité, très peu de légumes, beaucoup de fleurs.

L'industrie artisanale reprend, on trouve des fourches, échelles, râteliers, panetons, fort bien faits en paille torse et brins de châtaigniers, paniers en tous genres, « guirbes » et « desques », ainsi que des paniers à anses pour voyageurs.

Gros succès des gagne-petits, devenus des gagne-gros, avec produits qui recommandent tout et surtout les vieilles casseroles percées.

Collège Champollion. — Le Principal du collège informe les familles qu'il se tiendra à leur disposition à partir du 15 septembre, tous les jours sauf le dimanche, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h.

Il rappelle en outre que le collège possède une section technique, munis maintenant de nombreuses machines, outils, qui fonctionneront dès la rentrée d'octobre.

Assier

Gendarmerie. — Par décision du commandant de la 17^e Légion, M. Rivassou, gendarme à Assier, depuis 9 ans, est nommé, sur sa demande, à la brigade de Souillac.

M. Rivassou sera vivement regretté à Assier où il ne comptait que des sympathies. Nos meilleurs vœux l'accompagnent dans sa nouvelle résidence.

Caniac

Les nuisibles. — M. Pezin, fils du cantonnier de notre commune, a tué un gros blaireau. Félicitations.

Souseyrac

Mort subite. — C'est avec un vif regret que nous avons appris la mort survenue subitement de Mme Larribé, née Drulhes, du hameau de Pigniol. La défunte qui n'était âgée que de 41 ans a été foudroyée par une embolie. Mme Larribé laisse une fillette d'une douzaine d'années.

Nous adressons à M. Larribé, à sa fillette, à M. Drulhes, son père, à tous les parents, nos sincères condoléances.

Saint-Céré

Visite préfectorale. — Jeudi dernier M. Chéneaux de Leyritz, préfet régional de Toulouse, est venu à St-Céré pour prendre un premier contact avec la municipalité et plusieurs autres personnes convoquées individuellement.

Après des entretiens très amicaux, M. le préfet prêche l'union entre tous les Français, assurant que là est le seul moyen de donner à la France la place qu'elle mérite et qu'elle doit occuper dans le monde; la séance se termina par de vifs applaudissements.

Commissariat du tourisme. — Par sa lettre du 30 août, le commissariat du tourisme vient d'informer M. Jean Darnis, vice-président du syndicat d'initiative, que le canton de Saint-Céré était désormais rattaché au comité régional de tourisme de Limoges.

Cette mesure maintient nos relations avec la fédération de la région limousine qui amène chaque année vers le Haut-Quercy des foules de visiteurs.

Au Rex cinéma. — Dimanche 26 septembre, en matinée à 15 h. et en soirée à 21 h., Tino Rossi dans « Lumières de Paris », avec un bon complément et France Actualité.

Un rhumatisant exacé

Un rhumatisant souhaite avant tout de ne plus souffrir. Celui qui prend des cachets Gandol est vite exacé, car le Gandol est un calmant très puissant. Mieux encore, l'amélioration obtenue est durable, car le Gandol agit aussi sur l'acide urique, cause des douleurs. Aucune fatigue pour l'estomac. Ttes phies: 19 fr. 50 la boîte de 20 cachets Gandol. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 2668.

Pour vendre rapidement sans frais

IMMOBILES - PROPRIÉTÉS - COMMERCES

Cabinet Indicateur Immobilier

R. MARATUECH, 109, Bd Gambetta, CAHORS

Expertises & renseignements gratuits

T. 535

COURDON

Gramat

Service pharmaceutique. — Le service des pharmacies de notre ville sera assuré le dimanche 26 septembre par la pharmacie Landes, avenue Louis-Conte.

Cinéma Olympia. — Samedi 25 septembre, à 21 h., Tino Rossi, dans « Lumières de Paris », avec un bon complément et Actualité française.

Labastide-Murat

Naissance. — Mme et M. Peyran, gendarme de notre brigade, viennent d'avoir la joie d'hériter d'un beau garçon, leur troisième enfant.

Compliments au papa et vœux à la maman et au bébé.

Souillac

Mort de deux de nos compatriotes à Paris, au dernier bombardement anglo-américain. — Nous avons appris avec tristesse la mort à Paris de deux de nos compatriotes tués au dernier bombardement des Anglo-Américains sur Paris et la banlieue. Ce sont Mme et M. Roger Bienvenu, âgés tous les deux de 36 ans, laissant un garçon de 13 ans, habitant chez la grand-mère, à Souillac. En cette pénible circonstance, nous adressons à la famille si cruellement éprouvée, l'expression de nos condoléances attristées.

Cinéma Vox. — Samedi 25 septembre, en soirée, et dimanche, à 15 h. et 21 h.: « Angélica ». Beau complément.

Femmes qui voulez vous bien porter

Vous combattez beaucoup de vos maux, vous serez plus calme, mieux équilibrée, si vous prenez de temps à autre des Gouttes Florides. Cette préparation végétale, améliore la circulation et exerce une action bienfaisante sur l'organisme féminin. Le flacon de Gouttes Florides, 16 fr. 90. Si vous ne pouvez pas vous procurer les Gouttes Florides, faites usage des Comprimés Florides, même formule, même efficacité: 16 fr. 30, ttes phies, Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 3356.

REMERCIEMENTS

Madame Charles ILBERT; Madame et Monsieur CASSAGNE; Monsieur et Madame Pierre ILBERT; les familles FOURNIER; MARCENAC-DARNIS; SEGALA-PECHMALBEC; DO-CALVET et tous les autres parents remercient toutes les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie en assistant aux obsèques de

Monsieur Charles ILBERT

Receveur honoraire des Postes et Télégraphes, à Paris Chevalier de la Légion d'Honneur

Au Lilas Blanc

FLEURS NATURELLES

ARTICLES FUNERAIRES

79, bd Gambetta, CAHORS, tél. 248

LA GUERRE A TUÉ DES VEDETTES

Avant-guerre tout producteur qui désirait faire un film se souciait moins du scénario que des vedettes. C'était en effet l'époque de la facilité; on savait ce qu'un Rainu, ce qu'un Fernandel rapportaient à quelques centimes près; quels artistes il convenait d'engager dès qu'on brigait les marchés étrangers.

On faisait les comptes et l'aventure somme toute importait assez peu. On se contentait d'habiller sur mesure Mlle Gaby Morlay ou Mlle Edwige Feuillère ou M. Fernand Gravey.

Or l'ère des restrictions a tout changé. La pellicule est devenue rare, l'électricité pareillement. Et c'est ce moment qu'ont choisi pour devenir intraitables la plupart des grandes vedettes.

En outre, on ne peut plus tourner les sujets que l'on veut ni où l'on veut.

Si bien qu'une révolution s'est bel et bien opérée dans la réalisation du film français.

Sans doute, on tourne infiniment moins de scénarii qu'avant guerre, mais on est obligé à cause des studios, de la lumière et des extérieurs, de les tourner presque tous au même moment.

Or, on ne dispose pas d'un assez grand nombre de vedettes pour faire vingt-cinq films en trois mois. D'autant plus que les vedettes qui sont généralement — sinon les plus égoïstes des êtres — du moins, les enfants les plus gâtés de la civilisation, se refusent à faire plus d'un film, ne se souciant pas, par devoir patriotique, de donner plus de 80 0/0 de leurs cachets au fisc.

Nécessité est donc imposée aux producteurs de chercher non plus dans les célébrités de l'écran, mais de se rabattre sur des inconnus, ou, en tout cas sur des demi-étoiles qui ne sont pas cotées à la Bourse du film.

Et cette obligation modifie du tout au tout l'aspect de la production française.

C'est-à-dire, qu'à défaut de vedettes pour lancer un film, on doit revenir à l'aventure. Celle-ci qu'elle soit historique, policière, dramatique ou simplement amoureuse, c'est-à-dire humaine occupe maintenant à elle seule le grand premier rôle.

Les vedettes exagèrent. A elles seules, elles prétendaient remplacer toutes les saintes, tous les anges du Paradis; mais, Eloha à rebrousse-poil, au lieu de nous forcer à lever la tête pour nous sauver malgré nous, elles ne faisaient que nous enliser dans les marécages d'une sexualité animale.

Ce n'est pas un des moindres privilèges de l'époque bouleversante que nous traversons, de nous avoir déposés de nos étoiles. Les histrions sont vaincus, ou plutôt, les voici qui retrouvent leur vraie place non pas de créateurs mais d'interprètes. Ils sont rentrés dans la peau de leur personnage; ils ne le débordent plus jusqu'à l'obscurcir... L'aventure est revenue. Le cabot est mort. L'écran est une fenêtre qu'on ouvre à tous battants... Vive l'aventure! La seule vedette est désormais le rêve!... Nous avons retrouvé les étoiles, les vraies!... — Presse-Informations.

COMPTOIR IMMOBILIER ALBERT TULET

9, Allées Fénélon, 9 - CAHORS

Successeur de M. Flaujac

VENTE & ACHAT D'IMMOBILES

PROPRIÉTÉS - FONDS DE COMMERCE

TERRAINS - GÉRANCE - LOCATION

R. C. Cahors 5.304

ETUDE DE M. Jean FABRE

Notaire à Cahors

VENTE MOBILIERE AUX ENCHERES

Le public est informé qu'il sera procédé le jeudi 30 septembre 1943, à Cahors, Place du Marché (Halle), à quatorze heures, à la vente aux enchères publiques de divers objets mobiliers comprenant notamment:

Un lit de fer une place, un lit bois d'angle deux places, une armoire à glace une porte, un buffet deux corps bois blanc, une armoire penderie bois blanc, une table salle à manger à volets, six chaises salle à manger canées, chaises ordinaires, un poste de T.S.F. 5 lampes Marconi, un peu de vaisselle, divers objets de batterie cuisine (casseroles aluminium, cocottes fonte), seau et broc émail, un petit secrétaire bureau, deux tables à toilette, un peu de linge, effets féminins, bas, et divers autres objets dont un tapis carpepe, un tapis jute, tapis moynnes.

Vente au comptant et 15 0/0 en sus pour frais.

Pour avis: J. FABRE.

Quintonine
HELIN Ph^{ns}, CHATEAURoux
Visa 846-P-2620

PETITES ANNONCES

M^{me} ESTRADÉL

LIVRES D'OCCASION

LIVRES ANCIENS

Achat, vente, échange

31, Boulevard Gambetta

(En face le lycée de jeunes filles)

R.C. 4320 - C.P. 15.931 - Cahors

BLÉS VILMORIN

Blés de semence
DISPONIBLES

VILMORIN 23

VILMORIN 27

en sélection généalogique
de l'obtenteur

VILMORIN-ANDRIEU

4, Quai de la Mégisserie, Paris

AGRICULTEURS, plantez de BEAUX ARBRES, de BELLES VIGNES des Pépinières René Delbrel à Cuzorn (L.-et-G.), les plus belles de la région.

Catalogue franco. Téléphone: St-Front, N° 3.

MENAGERES!

CONSOUMATEURS!

Demandez, dans toutes épiceries, cafés, restaurants, l'assortiment de breuvages divers et la boisson gazeuse aromatisée Réve-de-Vals

CAVES CADURCIENNES, CAHORS

BARDIN & Cie, concessionnaires

VENDEZ VOTRE PROPRIÉTÉ

ACHETEZ UN IMMEUBLE

au Comptoir Immobilier ALBERT TULET

9, Allées Fénélon, Cahors (Lot)

R.C. Cahors: 5.304

A VENDRE:

PETITE PROPRIÉTÉ 2 ha 1/2, gare

2 km., à 35 km. Cahors.

Une MAISON 7 pièces, jardin 400 m², Beaulieu.

Une PROPRIÉTÉ 4 ha, beaux bâtiments, Beaulieu.

Une PROPRIÉTÉ 17 ha, petit château, Beaulieu.

Une MAISON 5 pièces, dépendances, 2.650 m² terrain, à 10 km. Cahors.

Une PROPRIÉTÉ 3 ha, maison 4 pièces, ligne Libos, 2 km. gare.

Trois PROPRIÉTÉS: 7 ha, 3 ha et 27 ha à 20 km. Puy-l'Evêque.

Un petit restaurant à Cahors.

S'adresser:

COMPTOIR IMMOBILIER ALBERT TULET

9, Allées Fénélon, Cahors (Lot)

On demande une DEMI-OUVRIÈRE

et une APPRENTIE tailleur. S'adresser:

M. Sabrié, Tailleur, Bd Gambetta.

(visa n° 330).

Entreprise Delbigot et Ordy embaucherait FEMME POUR FAÇONNER

BOIS GAZO. Se présenter 2, rue Louis-Deloncle, à Cahors (visa n° 332).

A vendre VELO HOMME, bon état.

S'adresser: Aymard, Lamothe, par Cahors.

BON CHAUFFEUR MANŒUVRE ou

MANŒUVRE est demandé. S'adresser,

Lambert, Grains, Place Rousseau, à Cahors (visa n° 333).

TOUPIES DOUBLES à vendre (roulement à billes), cause double emploi.

S'adresser: 38, rue Nationale, Cahors.

COPEAUX à donner. S'adresser à la

saboterie, route de Toulouse.

SALON de COIFFURE pour DAMES

à louer à CAHORS

S'adresser à M. Labat, Président du

syndicat des coiffeurs, place Galdemar,

à Cahors.

A vendre PAIRE SOULIERS hauts

enfant (23 ou 24) et livres 5^e, 4^e, 3^e

Lycée de garçons. S'adresser Mme Aurât,

44, rue Emile-Zola, Cahors.

A vendre SALLE A MANGER, style

Torse, en chêne sculpté. S'adresser: 18,

rue Docteur-Bergougnoux.

AGRICULTEURS

CULTIVEZ LA LAVANDE

sur vos terres incultes, même stériles

GROS RAPPORT A L'HECTARE

ÉCOULEMENT ASSURÉ DE LA PRODUCTION

Demandez notice franco

Ecr.: Lavande GAILLARD

10, r. de la Darse. T.d.01-50, Marseille

On demande une BONNE à tout

faire, sérieuse. S'adresser: Magasin

de Cycles, 1, rue Clément-Marot (visa

335).